

# fiche d'Inscription

## Centre Artistique Arabesque

8, rue st Jacques de Bezegond, 91150 Étampes

### Renseignements

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Date de naissance : .....  
 Mail : .....  
 Tel : .....  
 Adresse : .....

Participe au spectacle  
de Noël :

Oui  Non

Participe au spectacle  
de fin d'année :

Oui  Non



### Cours

Les cours seront maintenus avec un minimum de 10 inscriptions/cours

Case(s) à cocher

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		13h30 - 14h30 Danse orientale enfants 2			09h30 - 10h15 Modern eveil eveil
		14h30 - 15h30 Bollywood enfants 2/pré-ados			10h15 - 11h15 Modern enfants 2
		15h30 - 16h30 Danse classique enfants 2			11h15 - 12h15 Street dance enfants 2
	18h00 - 19h00 Gym douce	16h30 - 17h30 Danse classique pré-ados		17h30 - 18h15 Danse orientale eveil et enfants 1	12h30 - 13h30 Girly enfant 2/pré-ados
17h15 - 18h00 Fitness dance Kids enfants 1-2-3	18h00 - 19h00 Danses du monde enfants 2/pré-ados	17h30 - 18h30 Girly pré-ados	17h15 - 18h00 Street dance enfants 1	18h15 - 19h15 Gym douce	13h30 - 14h30 Street dance pré-ados
18h00 - 18h45 Latinva ados/adultes	19h00 - 20h00 Danse orientale ados/adultes débutants	18h30 - 19h30 Street dance ados/adultes	18h00 - 18h45 Modern enfants 1	18h15 - 19h15 Bollywood enfants 2/pré-ados	14h30 - 15h30 Modern pré-ados
18h45 - 20h00 Animation sportive renforcement musculaire	20h00 - 21h00 Bollywood ados/adultes	19h30 - 20h30 Modern ados/adultes	18h45 - 19h30 Fitness dance adultes	19h15 - 20h15 Danse orientale enfants 2/pré-ados	15h30 - 16h30 Fenba Ados/Adultes
	21h00 - 22h00 Danse du monde ados/adultes	20h30 - 21h30 Cabaret adultes	19h30 - 20h45 Animation sportive renforcement musculaire	20h15 - 21h15 Danse orientale ados/adultes avance	

Eveil : 4-6ans

Enfants 1 : 7-9ans

Enfant 2 : 9-12ans

Pré-ados : 12-15ans

Ados : + 15ans

### Forfait annuel

1 heure : 195€ ou 20€ x 10 mois  
 2 heures : 245€ ou 25€ x 10mois  
 3 heures : 295€ ou 30€ x 10mois  
 4 heures : 345€ ou 35€ x 10mois  
 Illimité danse +sport : 395€ ou 40€ x 10mois  
 Illimité sport : 150€ ou 15€ x 10mois

38€ de cotisation (= cotisation + assurance + tee-shirt obligatoire) + enveloppe timbrée  
 5% des la 2<sup>ème</sup> inscription de membres de la même famille  
 parrainage : cotisation à 20€ et tee-shirt offert

### Cadre réservé à l'association

Paiement cotisation (38 €) : Certificat médical :  
 Chèque  Espèces  Oui  Non

Taille du tee-shirt: Enveloppe timbrée :  
 XS  S  M  L  XL  Oui  Non  
 8ans  10ans  12ans

Paiement des cours :  
 Montant espèces :  
 Montant chèques à l'ordre de l'association :  
 Nombres de chèques :

# fiche d'Inscription

## Centre Artistique Arabesque

8, rue st Jacques de Bezegond, 91150 Étampes

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'association et accepte les conditions (affichées dans la salle)

Mon règlement ne sera pas remboursé (après mon cours d'essai et une fois inscrit)

J'autorise mon enfant ou moi-même à être pris en photo et à être mis dans les supports de communication (affiche, spectacle...)

Le

Lu et approuvé

.....

### Je soussigné le(s) représentant(s) légal(aux)

Mère (nom et prénom) : .....

Père (nom et prénom) : .....

### Autorise

NOM : .....

Prénom : .....

Lien de parenté : .....

Tel : .....

### A récupérer mon enfant.....

à la fin du cours de danse (les horaires étant indiqués sur le planning affiché dans la salle et m'ont également été remis en main propre)

Le

Lu et approuvé

# Règlement intérieur Saison 2016-2017

## Centre Artistique Arabesque 8, rue st Jacques de Bezegond, 91150 Étampes

### **1 - MODALITE D'INSCRIPTIONS**

#### **1.1 - INSCRIPTIONS**

L'âge minimum requis est de 4 ans.

L'inscription définitive sera validée après réception du bulletin d'inscription définitive signée et accompagnée du règlement correspondant en un chèque ou en plusieurs chèques.

Il est rappelé qu'une cotisation supplémentaire d'un montant de 38€ s'ajoute à l'inscription aux titres des cotisations, assurances et tee-shirt obligatoires.

#### **1.2 - INDIVISIBILITE**

L'inscription se fait de façon ferme et définitive et ce, pour toute la durée de l'engagement.

Toute annulation, désistement ou abandon de la part de l'élève, ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

### **2 - PAIEMENT**

#### **2.1 - MODE DE PAIEMENT**

Le paiement se fait par chèque ou en espèce

Les chèques seront établis à l'ordre de la ROSE DES SABLES

#### **2.2 - FACILITES DE PAIEMENT**

Pour les élèves souhaitant bénéficier de facilités de paiements, la totalité des chèques doit être remise dès l'inscription.

Les chèques seront encaissés aux 5 de chaque mois par la ROSE DES SABLES

### **3 - CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES COURS ADULTES**

#### **3.1 - PRE-INSCRIPTIONS**

Les pré-inscriptions garantissent à tout élève pré-inscrit :

- une place pour le premier cours d'essai
- la priorité pour une inscription à l'année

#### **3.2- COURS D'ESSAI**

Avant toute inscription, il est possible à tout futur élève de participer à un cours d'essai, sans aucun engagement, après avoir rempli les formalités de pré-inscription.

Le cours d'essai ne saurait, en aucun cas, engager le futur élève à s'inscrire pour l'année.

Le cours d'essai n'est pas déductible de la cotisation qui sera versée pour l'année si l'élève décide de s'inscrire.

#### **3.3 - TARIFS**

Chaque année commencée est due dans son intégralité.

**Adultes/Pré-ados/Enfants:** jusqu'à 10 chèques + frais de mise en banque +38 € d'adhésion (1h de cours / semaine hors vacances scolaires) ;

Pour les personnes qui payent leur cotisation annuelle en une seule fois, les deux chèques c'est-à-dire le chèque d'adhésion ainsi que le chèque de cotisation seront encaissés des réceptions, et au plus tard courant septembre.

Pour les personnes qui payent en plusieurs fois, le chèque d'adhésion sera encaissé des réceptions avec le chèque de cotisation, les autres chèques seront encaissés le 5 des mois suivant.

#### **3.4 - DUREE DE L'ENGAGEMENT- AIDE A L'ORGANISATION DES SPECTACLES (VOLONTARIAT)**

L'élève s'engage pour l'année scolaire.

#### **3.5- ABANDON**

Est appelé abandon, toute absence de l'élève, non-justifiée, de plus de 4 séances consécutives.

La place de l'élève sera considérée par Le centre artistique ARABESQUE comme vacante

#### **3.6 - NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS.**

Dans le cas où un cours ne pourrait être maintenu du fait d'un nombre insuffisant de participants (en dessous de 10 personnes).

La ROSE DES SABLES remboursera la totalité des sommes versées aux participants déjà inscrits.

En aucun cas, cette annulation de cours ne pourrait faire l'objet d'un dédommagement.

### **4 - ENGAGEMENT DE L'ELEVE**

4.1 L'élève s'engage à respecter le présent règlement intérieur ainsi que le règlement intérieur des salles de répétitions accueillant les cours.

4.1 L'élève s'engage à respecter le présent règlement intérieur ainsi que le règlement intérieur des salles de répétitions accueillant les cours.

4.2 L'élève s'engage à venir avec sa tenue de cours obligatoire (voir avec les professeurs) **avec une bouteille d'eau personnalisée.**

4.3 Il s'engage à être assidu. Précisément sur le fait de respecter les horaires des cours. Il se doit de prévenir le professeur en cas de retard.

4.4 Lorsqu'il a choisi un atelier avec montage de spectacles de fin d'année, dont la date sera communiquée au minimum 6 mois, au préalable, il ne peut se désister et ou vouloir changer de rôle.

Il doit se rendre disponible pour les répétitions (après concertation auprès du groupe et propositions de dates (qui seront communiquée 1 mois auparavant)

La direction décline toutes responsabilités sur la perte des objets de l'élève.

La direction n'est pas responsable de l'enfant avant et après son heure de cours, elle ne sera pas non plus tenue responsable en cas de retard des parents sur la récupération des enfants au-delà des horaires des cours.

### **5 - Motifs d'Exclusion**

La Direction se réserve le droit d'exclure définitivement tout élève dont le comportement nuirait à la progression et à la bonne ambiance du cours.

Un adhérent peut être exclu pour les motifs suivants :

- Absences non signalées aux cours
- Désistement aux représentations programmées de fin d'année (sauf en cas d'absence justifiée)
- Comportement en non adéquation avec l'activité
- Comportement dangereux

Avant de décider l'exclusion, les faits seront signalés en premier lieu à la personne adhérente ou à son représentant légal pour les mineurs.

Si récidive, l'adhérent se verra convoqué à une réunion avec les membres du bureau.

A l'issue de cette réunion, l'exclusion pourra être prononcée par le Conseil d'Administration après avoir entendu les explications de l'adhérent.

La décision de la radiation sera notifiée par lettre. Aucun remboursement ne sera fait suite à cette décision.

### **6 - ENGAGEMENT PROFESSEUR**

Le professeur est garant du bon fonctionnement au sein de ses cours, et il se doit de répondre aux attentes de ses élèves et atteindre ses objectifs sur la réalisation d'un spectacle, avec le groupe.

Il s'engage à suivre un programme tout au long de l'année (techniques, échauffements, travail des chorégraphies,..) et suivant le type d'atelier, il s'engagera dans la mise en place d'un spectacle.

Il s'engage à respecter les horaires des cours, et toute absence sera rattrapée en accord avec les disponibilités des élèves.

Le professeur organise ses cours et en cas de changement d'horaires ou de jours, il se devra de prévenir l'ensemble de ses élèves (heures de cours, de répétitions, filages...)

Il représente « l'esprit du groupe » et il est important qu'il fasse la promotion de son association et propose lui aussi des projets pédagogiques, des stages et des actions au sein de la commune d'Etampes.

### **7- ENGAGEMENT DES MEMBRES DU BUREAU et DIRECTION**

Les membres du Bureau représentent la Direction et sont garants de « l'esprit du groupe », puisqu'étant fondateurs.

Ils ont chacun un rôle, qui sera précisément défini sur les actions de chacun et qui se devront de tenir sur l'organisation de l'association et sa pérennité.

Ils s'engagent à mettre en valeur le travail des ateliers, et à promouvoir l'association.

Ils seront des relais auprès des adhérents, et recevront les questions ou sollicitations par mail.

Les membres du bureau.